



Administration/syndicats : réunion fusion des corps (14 septembre 2009)

Présents : une trentaine de participants (administration et organisations syndicales), président Alain Triolle, chef du service du personnel et des affaires sociales (SPAS), également présent Marc Oberlis, sous directeur de la modernisation des carrières et président de la CAP des chargés d'études documentaires (CHED)

Le contexte

Présentation par M. Triolle. La demande vient du ministère de la Fonction publique (FP), elle a été faite à tous les ministères en avril. Toutes les CAP ont été informées du projet. Une réunion de concertation DGAFP-MCC s'est tenue le 11 juin 2009, elle a fait l'état des lieux des corps du MCC et dressé une liste de propositions à expertiser.

Il y a 48 corps différents aux MCC. La FP demande que l'on suive une logique de corps et non de métiers. Toutefois, le MCC estime qu'il ne faut pas mélanger les administratifs et les scientifiques. Il propose donc réfléchir aux *filières scientifiques* qui sont d'une part parfois proches les unes des autres, d'autre part souvent proches de fonctions similaires exercées dans d'autres ministères. La *filière administrative* par contre est commune à tous les ministères même si on y trouve des métiers différents (juriste, comptable, gestionnaire de personnel...). On réfléchit d'autre part à un **NES (nouvel espace indiciare) de la catégorie B** qui compte actuellement deux voies d'entrée : à bac et à bac+2. D'une façon générale, les corps de moins de 150 personnes doivent disparaître. Le MCC a 9 corps de moins de 150 agents et 3 d'environ 150.

Les Organisations Syndicales du ministère de la Culture s'étonnent qu'on refuse de leur communiquer la réponse faite par le MCC à la FP en mai, alors que les réponses des autres ministères leur ont été communiquées. Une nouvelle demande, plusieurs fois répétée, se heurte au même refus.

Les OS expriment leurs craintes face à cette opération. *En fusionnant les corps, on facilite la mobilité forcée voulue par la RGPP ; or la mobilité a pour but la réduction des effectifs.* D'autre part FO rappelle l'engagement du candidat Sarkozy de faire disparaître les 900 corps de la fonction publique : c'est une *opération qui prépare la disparition de la fonction publique*. On rappelle que chaque fois qu'il y a eu fusion de corps, cela s'est fait au détriment des personnels. Bref, quelle est la logique du projet et à quoi ça sert ?

Les OS rappellent aussi que certains corps comptent **un grand nombre de surdiplômés** et posent la question d'un **repyramidage avant fusion**.

Réponse de M. Triolle. Le but est d'avoir des corps moins nombreux mais plus étoffés afin de permettre une meilleure mobilité. La question du repyramidage en interne est examinée. On doit rechercher l'interministérielité des missions. Cet objectif se heurte à la question de la différence des primes selon le ministère d'affectation. Il faut aussi réfléchir aux CAP et on réfléchit à la mise en place de CAP nationales.

Les propositions à expertiser

L'administration a, semble-t-il, peu de projets précis (ou nous les cache ?).

On découvre les corps de *conseiller technique de service social* (1 au MCC, oui 1) et d'*assistant de service social* (4 au MCC), à ne pas confondre avec les assistants sociaux, qui seraient regroupés en un corps unique interministériel géré par le ministère des Affaires sociales. Aucune objection.

Autre projet précis, la fusion du corps de *conservateur* avec celui de *conservateur général*, ce dernier devenant un grade de débouché au lieu d'être un corps de débouché. Ces corps sont déjà interministériels. Aucune objection, c'est même une demande ancienne.

Dans cette logique, la CFDT observe qu'on trouve dans tous les ministères des agents de grade inférieur à celui de conservateur qui gèrent les archives. L'objectif affiché de recherche d'interministérialité ne permettrait-il pas de constituer des **corps interministériels d'archivistes pour d'autres grades que celui de conservateur** ? L'administration accueille cette proposition avec un intérêt des plus vif qui surprend (le MCC est-il à la recherche de corps interministériels dont la gestion lui reviendrait ? Est-ce là le futur critère de standing d'un ministère ?).

Les Chargés d'études documentaires (CHED). l'administration propose la fusion du corps des CHED — Culture, Éducation Nationale d'une part, et MEDATT d'autre part — en un corps interministériel à gestion ministérielle (conservation d'une CAP pour chacun des corps). Les deux corps (CHED Culture Éduc. nat. et CHED interministériel déjà existant dont le MEDATT est gestionnaire) sont régis par le décret 98-188 du 19 mars 1998, modifié par le décret 2007-1138 du 26 juillet 2007. Pour mener à bien ce chantier, une concertation interministérielle avec les deux ministères sera nécessaire.

Plus en détail, **les CHED sont plus de 150 au MCC**. (Marc Oberlis lors de la CAP des CHED du 19 juin 2009, avait annoncé la suppression de ce corps par fusion ou rattachement avec d'autres corps de la fonction publique et demandé aux représentants du personnel de fournir dans un délai très court – trois semaines – des propositions ; suite à un courrier de la CFDT, un délai supplémentaire avait été accordé à la réflexion.) D'autres ministères ont des documentalistes en moins grand nombre et le MEDATT qui a un grand nombre de CHED, est chef de file pour ce corps interministériel, d'où la suggestion de la FP (qui fait donc des propositions...) de constituer un corps interministériel unique. Les CHED du MCC y sont très réticents. **La CFDT a rappelé la spécificité et la diversité de nos métiers et la nécessité de reconnaître le professionnalisme des agents de cette filière** en se référant au répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME), qui répertorie **3 types de métiers de la documentation : Chargé des collections des fonds patrimoniaux, Responsable de ressources documentaires et éditoriales et Gestionnaire de ressources documentaires et éditoriales**. On explique que, sous le même nom, on désigne des gens très différents auxquels on ne demande pas les mêmes compétences et auxquels on ne confie pas les mêmes fonctions. Tous les ministères, y compris le MCC, ont besoin d'authentiques documentalistes, professionnels des techniques documentaires. Mais ce profil est loin d'être celui de la majorité des CHED du MCC. L'administration semble l'avoir compris...

La logique métier conduit à évoquer les *secrétaires de documentation* après les CHED. L'existence de ce corps démontre en soi la différence entre la documentation au MEDATT et au MCC, puisque la filière documentation du MEDATT n'a pas de corps de catégorie B. Au MCC, c'est d'ailleurs un des corps les plus surdiplômés. À la description des fonctions et des compétences, M. Triolle en vient lui-même à suggérer une fusion des secrétaires de doc. et des CHED : on l'encourage dans cette voie ! Afin d'expertiser ces projets de fusion, une **étude GPEEC** (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) **sur la filière documentation** sera menée en interne à une date qui ne nous a pas été communiquée. Elle permettra d'analyser plus finement certains points : le recrutement, l'échelonnement indiciaire, le régime indemnitaire, les modalités d'accès au grade supérieur.

La fusion avec le corps des attachés ne semble pas privilégiée par l'administration, qui, par ailleurs à la demande du ministère de la Fonction publique, travaille sur la création d'un corps interministériel de la filière administrative (attaché, secrétaire administratif, adjoint administratif, adjoint technique).

Les ingénieurs de recherche (IR). Ils sont 98, donc condamnés à disparaître. La FP propose une fusion avec les IR du ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur (MESR). Là encore, comme à propos des CHED, on objecte l'exercice, sous un même nom, de métiers et de fonctions très différents, dont des fonctions qui suppléent en réalité des conservateurs. Le MCC a saisi la FP de la question de la filière recherche mais c'est le MESR qui en est chargé.

Les professeurs des écoles d'architecture et des écoles d'art. Ce point a seulement été évoqué avec la FP qui souhaite un rapprochement avec les corps Éducation nationale et Enseignement supérieur-Recherche. Mais il faut d'abord savoir comment se fait l'application du LMD.

Les corps de surveillance et de magasinage n'ont pas été évoqués avec la FP.

Les métiers d'art. La FP suggère de fusionner les ingénieurs des services culturels avec les chefs de travaux d'art et les techniciens des services culturels avec les techniciens d'art. Le problème est similaire à celui des filières documentation et recherche : **un même mot recouvre des réalités différentes**. On fait observer que **le corps des TSC lui-même fonctionne mal** car il regroupe en réalité **deux métiers très différents**. On évoque à ce propos les **maîtres ouvriers**. L'administration répond que cette proposition émane de la FP et non du MCC, qui estime que cette voie n'est pas à explorer.

Les bibliothécaires et assistants de bibliothèque. La FP propose la réunion des premiers aux CHED et des seconds aux assistants de bibliothèque. Mais eux aussi récusent l'assimilation aux documentalistes *stricto sensu*. Le point a été renvoyé à l'examen de la filière documentation. Il n'est par contre pas question de fusion entre le corps des conservateurs du patrimoine et celui des conservateurs de bibliothèque (et généraux).

Problèmes connexes

- Prend-on en compte **les agents des établissements publics** ? Y compris les **corps spécifiques** dont certains se sont dotés ?
- Qu'en est-il des **agents détachés d'un corps dans un autre** ?
- Dans le cadre de la fusion des corps, il convient de réfléchir aussi aux **concours de recrutement**.

Impression générale

Le MCC est mal à l'aise et semble avoir du mal à faire admettre à la FP que les fonctions scientifiques et techniques qui lui sont propres sont moins réductibles que les fonctions strictement administratives. Est-ce parce que sa réponse était critique qu'on refuse de nous la communiquer ? L'argument de l'application du LMD à propos des professeurs semble ainsi en bonne part dilatoire.

Alors qu'on nous dit que la FP se place dans une perspective de corps et non de métiers (à quoi correspond un corps s'il n'est pas destiné à regrouper des gens comparables car exerçant des métiers au moins proches et éventuellement interchangeable moyennant une éventuelle formation complémentaire ?) la majeure partie de la discussion a consisté à identifier les métiers exercés au sein des corps dont il était question et les représentants de l'administration n'ont pas récusé cette logique. Ils l'avaient d'ailleurs introduite d'emblée en annonçant dès le début leur volonté de ne pas confondre administratifs et scientifiques/techniques : serait-ce là un point de désaccord entre le MCC et la FP ?

⇒ Il est attendu de nous des propositions pour une prochaine réunion qui se tiendrait début octobre.